

## **Lettre d'informations FO du vendredi 27 mars 2020.**

Cette journée du vendredi 27 mars, jusqu'à tard en soirée, a été consacrée à l'inspection des postes par la commission « Santé, Sécurité et Conditions de Travail ».

Pour rappel, la fonction de la commission « CSSCT » est d'établir des constats concernant l'application des protocoles sanitaires, de l'arrivée du salarié à l'accueil jusqu'à son départ de l'Etablissement, et d'émettre des recommandations.

### 1<sup>er</sup> constat :

Des salariés sont présents sur le site alors que l'inspection des postes n'est pas finalisée. Force Ouvrière s'étonne du laxisme démontré par certains responsables de l'Etablissement sur la sécurité des personnes en autorisant cela !

### 2<sup>ème</sup> constat :

L'amélioration dans l'application des protocoles sanitaires dans certains secteurs (ex : NUA) mais des écarts à régulariser observés dans d'autres.

La conclusion des élus(es) et représentants Force Ouvrière :

Une reprise « élargie » du travail, annoncée pour ce lundi 30 mars, n'est pas acceptable pour les raisons suivantes :

- Il faut laisser le temps à la commission « CSSCT » de finaliser la totalité des inspections de postes puis d'établir un rapport complet précisant son avis sur l'application des protocoles sanitaires (délai demandé : mardi 31 mars),
- Le Comité Social et Economique doit ensuite prendre connaissance de ce rapport pour émettre un avis sur la mise en place de mesures collectives particulières de sécurité dérogeant à celles existantes avant la crise liée au Coronavirus. En exigeant le respect de cette procédure, Force Ouvrière n'invente rien mais se fie tout simplement au droit du travail (délai demandé : mercredi 1<sup>er</sup> avril).

Force Ouvrière précise également que si nos dirigeants ne sont pas favorables à suivre cette procédure, nous irons alors devant les tribunaux pour faire valoir ce que nous jugeons être un délit d'entrave au bon fonctionnement d'une instance représentative du personnel.

Pour Force Ouvrière donc :

- Pas de reprise du travail ce lundi 30 mars,
- Persistance du message invitant à un confinement total pour tous les salariés du site de Bidos, hors mesures d'astreintes garantissant la sécurité de l'établissement et de ses clients,
- Diffusion d'une lettre d'informations à l'attention de tous les salariés (es) du site de Bidos pour, notamment, les tenir au courant de l'actualité sociale et répondre à leurs interrogations,
- Distribution de l'ensemble des équipements de protections individuelles présents sur le site aux fonctions médicales actuellement dépourvues.

Concernant les personnes qui malgré nos recommandations reprendront le travail (surtout pas avant les délais précisés ci-avant), celles-ci devront être obligatoirement volontaires. Si une quelconque pression devait être exercée sur du personnel non volontaire (absence prise alors en charge par le chômage partiel), les élus (es) et représentants Force Ouvrière se chargeront alors de régler ces différends.

En ces temps fortement mouvementés, Force Ouvrière constate une réaction de la Direction du moins évasive voire méprisante vis-à-vis des instances représentatives du personnel. Force Ouvrière sait reconnaître la valeur d'un dialogue social constructif. Quand les relations sociales vont vers des chemins opposés car côté Direction, on ne ressent pas d'intérêt manifeste à prendre en compte le bien fondé des réflexions des représentants syndicaux, on s'expose alors à des rapports conflictuels ! A bon entendeur ...

Les élus(es) et représentants Force Ouvrière, Bidos le vendredi 27 mars 2020.